

# VILLENEUVE D'AMONT

JANVIER 2021

BULLETIN MUNICIPAL N°1

**Meilleurs Voeux**

**La nouvelle année marque le début d'une nouvelle page : nouvelles personnes à rencontrer, nouvelles aventures à vivre, nouveaux projets, et nouveaux souvenirs à créer.**

**Les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2021, avec le bien le plus précieux : la santé, et beaucoup de petits et grands bonheurs au quotidien.**

**Marie-Claire MONNIN**

**Maire de Villeneuve d'Amont**

Mairie

1, place de la Mairie  
25270 VILLENEUVE D'AMONT

Tél : 03.81.89.51.51

Mail :

[mairie@villeneuve25270.fr](mailto:mairie@villeneuve25270.fr)

Site internet :

[www.villeneuve25270.fr](http://www.villeneuve25270.fr)

SECRETARIAT DE MAIRIE

Secrétaire : Mme Marie Sophie  
SAULNIER

Mardi : 8h30-11h30/13h30-18h

Jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-12h00

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 15h-18h00

Vendredi : 9h00-12h00





## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Maire :** Mme MONNIN Marie-Claire

**1er Adjoint :** Mr GODARD Jean-Louis

**2e Adjoint :** Mr ROLET Jean-Yves

**3e Adjoint :** Mr JUGUET Yann

### Conseillers municipaux :

- Mme ARTEL Laëtitia,
- Mme FATON Stéphanie
- Mr GODARD Vincent
- Mme GRASSA Martine
- Mr MARION Pierre-Alain
- Mr MERCIER Michel
- Mme PICHON Céline

### Délégué communautaire :

MONNIN Marie-Claire

### Suppléant communautaire :

GODARD Jean-Louis

### Présidente de toutes les commissions :

MONNIN Marie-Claire

## LES COMMISSIONS

### Eau-Assainissement-Electricité

**Vice-président :** GODARD J-L

**Membres :** Juguet Y, Rolet J-Y, Godard V, Marion P-A

### Voirie

**Vice-président :** ROLETJ-Y

**Membres :** Juguet Y, Godard J-L, Godard V

### Bâtiment communaux

**Vice-président :** JUGUET Y

**Membres :** Godard J-L, Rolet J-Y, Pichon C

### Bois communaux-Garants de la forêt-Agriculture

**Vice-président :** GODARD J-L

**Membres :** Rolet J-Y, Juguet Y, Godard V, Mercier M, Marion P-A, Faton S

### Urbanisme

**Vice-président :** ROLET J-Y

**Membres :** Godard J-L, Juguet Y, Artel L, Grassa M, Marion P-A

### Enfance-Jeunesse

**Vice-président :** JUGUET Y

**Membres :** Artel L, Pichon C, Godard V

### Sécurité routière

**Vice-présidence :** JUGUET Y

**Membres :** Artel L, Pichon C

### Appel d'offres

**Titulaires :** Godard J-L, Rolet J-Y, Juguet Y

**Suppléants :** Grassa M, Godard V, Faton S

### Accessibilité

**Vice-président :** JUGUET Y

**Membres :** Artel L

### Communication

**Vice-président :** JUGUET Y

**Membres :** Faton S, Mercier M, Artel L, Grassa M, Pichon C

### Fleurissement

**Vice-président :** ROLET J-Y

**Membres :** Grassa M, Artel L

### Cérémonie-Manifestations

**Vice-président :** Godard J-L

**Membres :** Rolet J-Y, Juguet Y, Faton S, Marion P-A

### Salle des fêtes-Salles pour tous

**Vice-président :** JUGUET Y

**Membres :** Artel L, Marion P-A

### Budget-Finances

**Membres :** Godard J-L, Rolet J-Y, Juguet Y, Grassa M, Pichon C

### Eglise

**Vice-président :** ROLET J-Y

**Membres :** Godard J-L, Juguet Y, Faton S, Grassa M, Godard V, Mercier M

## LE MOT DU MAIRE

Avec la période difficile que nous traversons, nous avons besoin de faire du lien et de garder le lien entre nous, c'est pourquoi la nouvelle équipe municipale et plus particulièrement la commission communication a travaillé à la rédaction d'un bulletin municipal pour vous informer, des réalisations, des projets et des événements particuliers de la vie de notre village et de la Communauté de Communes Altitude 800.

Depuis 2020 nous vivons un épisode inédit de notre histoire : des élections municipales en deux temps, deux confinements, les rassemblements interdits, les fêtes annulées, le port du masque, les autorisations de sortie, les gestes barrières, la crise sanitaire, un couvre-feu... Malgré tout il faut rester optimiste et penser que l'avenir finira bien par s'éclaircir et nous amènera des jours meilleurs.

L'équipe municipale en grande partie renouvelée remercie les membres du conseil sortants pour leur investissement et leur engagement, certains projets étaient déjà en cours de réflexion au mandat précédent. La nouvelle équipe s'est rapidement attelée à la tâche et travaille activement sur plusieurs dossiers :

- ✓ La reconstruction de l'église et l'aménagement du cimetière
- ✓ Le regroupement de nos 3 écoles du RPI La Joux avec les 3 classes de l'Eveil ainsi que le périscolaire dans les locaux de la MAS Le Château
- ✓ La rénovation complète de l'éclairage public
- ✓ Le changement de chaudière bâtiment mairie

Ces projets, ambitieux et novateurs pour certains, vont je l'espère insuffler une nouvelle dynamique à notre village.

Ce mandat, qui s'annonce passionnant de par la diversité des projets à réaliser nous augure déjà de belles rencontres et de nombreuses réunions qui je l'espère seront constructives.

D'autres projets tout aussi importants sont en cours de réflexion : la sécurisation du village, l'aménagement de la place avec l'arrivée de la nouvelle école, la création d'un lotissement communal, et de rendre la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite.

Être Maire d'un village n'est pas une chose aisée et facile, les dotations de l'état connaissant une forte baisse nous devons sans cesse composer et faire avec nos petits moyens.

Au cours de ces 6 années des compétences communales vont obligatoirement être transférées à la CCA 800 notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Un Plan Local Urbanisme Intercommunal est aussi en cours d'élaboration.

Lors des réunions et débats communautaires j'ai à cœur de défendre les intérêts de notre village et de ses habitants.

N'hésitez pas à me faire part de vos remarques ou de vos suggestions car je souhaite vivement que chacun d'entre vous se sente concerné par sa commune et dans le bien-être à y vivre.

Ce bulletin municipal sera renouvelé plusieurs fois dans l'année, et à chaque édition vous retrouverez une page spéciale sur l'église.

Bonne découverte et bonne lecture.

Marie-Claire MONNIN

## AVENIR DU BÂTIMENT MAS LE CHÂTEAU ET DE NOS ECOLES DU RPI LA JOUX



- **Août 2015** : l'inspecteur d'académie demande aux 3 maires du RPI de réunir les 3 classes sur un même site et se montre inquiet face à la baisse d'effectif des enfants scolarisés sur nos 3 communes. La viabilité de nos écoles est clairement menacée.
- **2016** : le Directeur de l'hygiène sociale du Doubs qui gère la MAS nous informe du futur départ des résidents de la MAS pour le Grandvallier à Pontarlier ou sur d'autres sites gérés par l'hygiène sociale du Doubs.
- **Octobre 2018 début de l'ECOLE INCLUSIVE** : le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants quel que soient leurs besoins. Les enfants des IME vont devoir intégrer les classes des écoles publiques dans les 5 ans. Le projet de réunification des 3 classes sur un même site évolue en y ajoutant les 3 classes de l'Eveil, et les locaux libres de la MAS laissent entrevoir la possibilité de réunir les 6 classes et le périscolaire dans ces locaux.
- La compétence Ecole étant détenue par la CCA 800 une rencontre entre tous les acteurs de ce projet : Président de la CCA 800, le Directeur de l'Hygiène sociale du Doubs, Directeurs de l'Eveil et de la MAS, l'inspection académique et les 3 maires du RPI, permet de valider un accord de principe.
- **26 Mars 2019** : signature avec le Préfet du Doubs et tous les acteurs du projet en mairie de Villeneuve d'un protocole innovant et inédit qui s'inscrit dans les perspectives et les orientations nationales et académiques portant sur une école pleinement inclusive. Cette école comprendra 6 classes dont les 3 classes du RPI la Joux et les 3 classes externalisées (CLEX) relevant de l'Unité d'Enseignement de l'IME l'Eveil. A la base, ce projet était prévu pour une rentrée des enfants en septembre 2021.
- **En juin 2019** : départ des résidents de la MAS et arrivée à l'automne de résidents du foyer de vie de Levier dont les locaux sont en rénovation ou en construction. Cette arrivée met le projet d'école en attente, les travaux de Levier prennent du retard et la COVID 19 a fait son apparition.
- **Octobre 2020** : rencontre entre Mr BECQUEMIE Directeur de l'Hygiène Sociale du Doubs, Mr Claude COURVOISIER maire de Villers/Chalamont et Président de la CCA 800, Mr Ludovic LAURENT Adjoint d'Arc-sous-Montenot et Mme Marie-Claire MONNIN maire de Villeneuve et vice -présidente à la CCA800 déléguée aux écoles pour faire le point sur la situation. L'association d'hygiène sociale est toujours partante pour ce projet. Nous décidons d'un calendrier pour une rentrée des enfants Septembre 2022. Chaque partie repart avec un travail à faire de son côté que nous mettrons en commun en Décembre.
- **10 Décembre 2020** : réunion de mise en commun des démarches de chacun.  
L'association d'hygiène sociale du Doubs mettra à disposition gratuitement les locaux de la MAS à la CCA 800 par un bail emphytéotique de 30 ans, bail en cours de rédaction chez le notaire. Les travaux sur le site de Levier débutent en Février 2021.  
La CCA 800 est maître d'œuvre des travaux, un architecte avait déjà été recruté en 2018 et a déjà bien travaillé sur le projet.  
Les communes d'Arc-sous-Montenot, Villers sous Chalamont et Villeneuve d'Amont auront à leur charge les investissements pour les locaux du périscolaire.  
Une rencontre est prévue le 03 Février 2021 avec l'ensemble des enseignants.  
Début des travaux Janvier 2022 pour une rentrée des enfants prévue en Septembre 2022.



Comme chaque année les conseillers municipaux ont distribué les colis de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans.

18 colis ont été distribués aux personnes résidentes au village et 2 aux personnes résidentes en maison de retraite.

Ce sont 6 hommes, 9 femmes et 5 couples qui se sont vus remettre un colis préparé par « la petite épicerie » de Villers sous Chalamont.

Un apiculteur qui entrepose ses ruches sur du terrain communal nous a remis généreusement une quantité de pots de miel suffisante pour ajouter un pot dans chaque colis de nos aînés.



## NAISSANCES 2020

Paul GRASSA né le 9 octobre.

Lily ARTEL née le 1<sup>er</sup> novembre.



## LA FIBRE

Suite aux très nombreuses déconvenues survenues chez les clients fibre ORANGE de notre village, Mme le Maire a fait remonter les problèmes rencontrés à la direction régionale de Franche-Comté ORANGE et au SMIX du très Haut Débit du Département du Doubs.

Il s'avère que la fibre des petits opérateurs fonctionne très bien sur notre village, mais pour les grands opérateurs un équipement spécial est à installer dans l'armoire fibre située à Frasne. Ces travaux doivent se réaliser en ce début d'année, une couverture fibre pour tous les opérateurs au plus tard en Mars 2021 nous a été promise.



## NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez récemment emménagé à VILLENEUVE D'AMONT, n'oubliez pas de venir nous informer de votre arrivée au secrétariat de Mairie.

Vous pouvez également en profiter pour demander votre inscription sur la liste électorale et obtenir des informations sur la commune.





## STADE Jacques ROLET

- Vestiaires : changement d'une porte et de fenêtres par l'entreprise GIRARD, les joueurs ont participé en peignant les fenêtres et la porte.
- Changement des radiateurs électriques des vestiaires par l'entreprise BELLE MARESCHAL.
- Les joueurs ont été autorisés par le conseil municipal à creuser une tranchée pour la mise en place d'une gaine et d'un fil électrique reliant le poteau à l'armoire électrique pour un meilleur éclairage du stade lors des entraînements, les travaux de raccordements électriques ont été réalisés par une entreprise.
- Une subvention nous a été accordée pour le changement porte, fenêtres et radiateurs.
- Sécurité incendie : pour répondre aux normes de sécurité nous avons dû équiper les vestiaires de 2 extincteurs, ainsi qu'un extincteur dans le local du chauffe-eau.

Nous remercions chaleureusement les joueurs qui se sont investis pour la rénovation du stade et des vestiaires.



## ASSOCIATIONS

Des espaces peuvent vous être réservés dans le prochain bulletin municipal.

N'hésitez pas à nous contacter pour communiquer !

## STATION D'EPURATION

Suite à la crise sanitaire et à l'arrêté du 30 Avril 2020 qui interdit l'épandage des boues par les agriculteurs sans hygiénisation stricte au préalable, une solution a dû être trouvée pour le traitement et l'évacuation des boues liées au COVID19.

Un prestataire est venu déshydrater les boues sur place les 23 et 24 novembre pour évacuer les 164m<sup>3</sup> de boues sur le site de Montigny les Vesoul.

La subvention obtenue est à la hauteur du coût engendré.



Presse hydraulique avec ses filtres permettant de déshydrater les boues



Bennes de boues deshydratées

### Diagnostic assainissement lors d'une vente d'habitation

Le certificat de raccordement au réseau collectif, demandé par le notaire ou l'agence immobilière lors d'une transaction immobilière fera désormais l'objet d'un diagnostic à la charge du vendeur et sous sa responsabilité.

Le prestataire devra transmettre son diagnostic à la mairie.

### EAU

Changement de 2 pompes de surpression au château d'eau les 21 et 22 Décembre 2020.

Grosse fuite d'eau les 23 et 24 Décembre : l'entreprise GOGUELY, les fontainiers, la municipalité ont fait au mieux et au plus vite pour gérer cette situation. La municipalité s'excuse envers les usagers pour la gêne occasionnée.

### Contrôle de la conformité du raccordement de

### L'assainissement privé sur le réseau public

Le règlement du service d'assainissement collectif de notre commune dans son article 7 stipule que chaque habitation doit obligatoirement être raccordée au réseau public dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service de l'égout.

Nous demandons aux personnes qui ne sont pas encore raccordées au réseau public de le faire dans les meilleurs délais pour le bon fonctionnement de la station d'épuration. En cas de non-respect des poursuites peuvent être engagées.

Un contrôle des branchements sur les 11 communes de la CCA800 a déjà débuté en vue du passage de la compétence Eau/Assainissement à la CCA.

Le règlement de l'assainissement collectif est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

## BILAN ENERGETIQUE

Suite à l'étude gratuite réalisée en Février 2020 par le SYDED (Syndicat Mixte d'Energies du Doubs) concernant :

- Les bâtiments communaux mairie/école/salle des fêtes, presbytère, station d'épuration
- L'éclairage public
- La chaudière du bâtiment mairie

Le conseil municipal priorise des actions à mettre en place rapidement :

- **Chaudière fioul** : la chaudière actuelle date de 1978, une étude pour une chaudière avec changement d'énergie type granulés bois est engagée. Ce changement était déjà prévu au budget 2020. Travaux prévus premier semestre 2021.
- **Eclairage public** : les armoires électriques étant non conformes aux normes en vigueur et le système d'éclairage actuel étant vétuste et obsolète nous n'arrivons plus à trouver d'ampoules pour remplacer celles défectueuses ce qui nous a amené à engager une Aide à Maitrise d'Ouvrage pour une rénovation complète de l'éclairage public.

Ces travaux seront réalisés fin du premier semestre 2021, ils sont subventionnés à 35% par le SYDED, et d'autres dossiers de subventions sont déposés, le retour sur investissement est attendu sur 4 ans.

- **Presbytère** : l'étude montre que ce bâtiment a besoin d'être isolé sous les combles et que les huisseries et les radiateurs ont besoin d'une révision.

Le grenier qui n'est pas aménageable peut être isolé par du soufflage de laine minérale (mélange de verre recyclé et de sable) sur 32 cm d'épaisseur qui permettrait d'économiser jusqu'à 30% de chauffage. Le coût de ces travaux va représenter 16,45% de la TVA, le reste étant pris en charge par l'état. Ces travaux seront réalisés début 2021.

L'entreprise GIRARD est venue contrôler les huisseries et apporter les aménagements nécessaires à leurs bons fonctionnements et l'entreprise CUENOT est venu vérifier le système de chauffage.

- **Electrification Station d'épuration** : c'est le poste le plus important en coût d'électricité de la commune. Il est intéressant de vérifier l'opportunité de réaliser une installation solaire photovoltaïque sur le toit de la station d'épuration. L'électricité créée serait autoconsommée pour alimenter les pompes et le matériel électrique de la station, permettant des économies financières à moyen ou long terme. Cette étude gratuite sera réalisée prochainement par le SYDED



### Feux :

Conformément au code de l'environnement, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler vos déchets. Vous pouvez les apporter à la déchèterie de Levier aux heures et jours d'ouvertures.

### Chiens :

Suite à plusieurs signalements de **divagations et d'aboiements intempestifs** jour et nuit, la municipalité rappelle au civisme les propriétaires de chiens. La loi nous impose la mise en fourrière des animaux errants entraînant des frais de garde et de récupération au propriétaire.

### Taille des arbres et des haies :

La municipalité remercie tous les habitants qui ont taillé les arbres ou les haies débordant sur le domaine public.

### Travaux dimanches et jours fériés :

Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, en ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : de 10h à 12h00, les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous.

Vous remarquez quelque chose d'inhabituel dans la commune, un danger, un risque, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations pour le bien-être de tous.



# ÉGLISE VILLENEUVE D'AMONT

N°1

## L'église du 5 Août 2018 à Janvier 2021

Je profite de cette première édition du bulletin municipal pour vous donner quelques informations passées et présentes sur les différentes étapes de son avancement.

- **AOUT- SEPT 2018 :**
  - sécurisation, mesures conservatoires,
  - démarches auprès de la SMACL l'assureur de la commune,
  - ouverture du coffre-fort (à ce sujet je vous raconterai une petite anecdote dans un prochain numéro).
- **OCTOBRE 2018 :**
  - recherche d'un contre-expert,
  - délibération à l'unanimité sur le choix du cabinet Valentin expertises en tant que contre expert,
  - convention avec CAUE du Doubs (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) dépendant du département afin d'épauler le conseil municipal dans sa réflexion sur le futur du bâtiment,
  - première réunion publique avec les habitants, le CAUE, et les représentants de la paroisse : le diocèse laisse à la commune et à ses habitants le choix de reconstruire ou non une église et suivra ce choix.
  - première enquête auprès des habitants présents, d'où il ressort le désir, déjà, de garder une église, peut-être plus petite.
- **NOVEMBRE- DECEMBRE 2018 :**
  - divers diagnostics : amiante, solidité du clocher, solidité des murs de la nef,
  - recherche d'une entreprise de démolition pour le clocher.
- **JANVIER 2019 :**
  - acceptation du devis de l'entreprise Pateu robert. Les travaux commenceront seulement fin mai 2019 pour se terminer, après bien des aléas, en juillet 2019.
- **MAI 2019 :** questionnaire envoyé aux habitants afin qu'ils donnent leur avis sur le futur de l'église, 200 questionnaires distribués aux habitants : 96 réponses reçues soit 48% des interrogés.  
Question principale « Faut-il reconstruire une église ? »
  - 82/96 = oui
  - 10/96 = non
  - 4/96 = sans avis

A la question « si oui propositions » :

À l'identique = 31/82  
Différent aspect et dimensions = 22/82  
Chapelle = 31 /82  
Salle multi culturelle = 6/82

A la question « si non propositions » :

Autre bâtiment = 5/10  
Terrain à aménager = 5/10

- **3 JUILLET 2019 :** finalisation de l'accord entre la commune, notre contre-expert et l'assurance sur le montant de l'indemnisation et son versement : 3 700 000 euros.

## A ce jour les dépenses engagées :

Coffretier (ouverture du coffre-fort) : 600 €  
Mise en sécurité (barrières, panneaux OSB) : 2375 €  
1er déblaiement gros œuvre protection des arases : 25032 €  
Contre expert : 119000 €  
Diagnostics : amiante, état du clocher, état des murs : 7652 €  
Démolition 3ème tiers clocher : 61296 €  
Déblaiement intérieur + évacuation de pierres : 12060 €  
Création d'une déviation : 9582 €  
Panneaux de signalisation : 1446 €  
Bâchage du porche : 1200 €  
Total des travaux = 240243 €

### ▪ **DECEMBRE 2019 :**

- fin du déblaiement et nettoyage de la nef,  
- réunion très importante rassemblant CAUE Mr Chauvin, la DRAC architecture Mde Rénahy, DRAC arts plastiques Mde Gambi; PAROISSE: l'abbé Ruffiot DIOCESE: Mr Arnoult responsable de la CDAS (commission des arts sacrés )et Mr Maurand (tous deux anciens architectes), Mde Ailhaud ethnologue; CONSEIL: Grassa martine, Monnin Marie claire; Godard Jean louis; Marsoudet Laurent; Rolet Joëlle; Rolet Jean-Yves.

- **FEVRIER 2020** : confirmation de l'impossibilité technique et financière de reconstruire sur les restes du bâtiment existant par la DRAC.
- **FEVRIER 2020** : enquête des ethnologues ayant pour étude le ressenti des habitants par rapport au sinistre tout d'abord et ensuite la perte de l'usage de l'église et toutes ses conséquences directes et indirectes. Suite au confinement en mars cette enquête a repris en septembre et le rendu a été présenté aux habitants le 3 octobre.
- **FEVRIER 2020** : Proposition du CAUE et de la DRAC de faire appel à des écoles d'architectures (6 en France) afin de faire travailler des élèves sur notre dossier afin de nous éclairer sur les possibilités et nous présenter des propositions ainsi que nous ouvrir l'esprit sur le champ des possibles.
- **JUILLET 2020** : L'école d'architecture de Lyon a été retenue.
- **OCTOBRE 2020** : Venue des étudiants : une vingtaine d'étudiants, dans leur 5/ 6ème année de cursus, pour la plupart, ravis de travailler pour la première fois sur un projet concret.

Les élèves des écoles d'Arc et Villeneuve ont été associés, par demi-journées à la découverte du métier d'architecte et ont posé, aux dires des intervenants, beaucoup de questions très intéressantes.

Un suivi pédagogique est mis en place à la suite de cette première rencontre, avec un travail sur des croquis et plans de l'église, son environnement immédiat, divers détails à insérer dans un plan, et après ces différentes étapes.... Création d'une maquette. D'autres interventions du CAUE sont inscrites au calendrier pour les écoles.

## **POUR LA SUITE,**

**JANVIER 2021 présentation** par les élèves de l'école d'architecture de plusieurs projets (date donnée avant le reconfinement).

Les projets qui seront présentés à la commune ouvriront le dialogue sur ce que nous pouvons et désirons pour notre église et dans un deuxième temps serviront de base pour élaborer « le cahier des charges » nécessaire, pour le recrutement d'un architecte professionnel.

Martine GRASSA

# Communauté de Communes Altitude 800



*De gauche à droite : Marc SAULNIER, 1er vice-Président / Marie-Claire MONNIN : 2ème vice-Présidente / Claude COURVOISIER, Le Président / François GARCIA, 4ème vice-Président. Absent de la photo : Éric BOURGEOIS, 3ème vice-Président*

La Communauté de Communes Altitude 800 espaces «Levier et Val d’Usiers» est composée de 11 communes: Arc-sous-Montenot, Bians-les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin, Goux-les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour, Villeneuve d’Amont, Villers-sous-Chalamont.

Les domaines de compétences sont les suivants :

## Le Tourisme :

- Actions en faveur du développement de du tourisme de découverte avec la mise en place de la Station de Trail «800-Entre Loue et Lison».
- Actions favorisant les activités de tourisme et de loisirs, à caractère communautaire : Musée du Cheval Comtois à Levier ou par le projet sur le site du Rondé.

## Actions économiques :

- Actions de soutien au développement de l’ensemble des activités économiques en vue de favoriser l’implantation ou le développement d’entreprises : Zone Champs Bégaud de Levier, Bâtiment relais, zone de la Vrïne.

## Education :

- Fonctionnement et entretien des écoles primaires et maternelles qu’elles soient publiques ou privées.
- Aide au maintien et au développement du tissu scolaire notamment avec le projet du Regroupement du RPI de la Joux avec l’école de l’IME l’Eveil à Villeneuve d’Amont.
- Financement des outils numériques : Avec le projet ENIR, les écoles ont toutes été équipées de tablettes, et de VPI (Video-Projecteurs Interactifs).

### Environnement :

- Actions favorisant la connaissance, la mise en valeur, l'entretien et la protection des vallées et des sites naturels à caractère communautaire, notamment les cours d'eau avec le concours de l'EPAGE Haut Doubs Haute LOUE.

- Gestion du traitement des ordures ménagères avec le SMCOM et le PREVAL de Pontarlier.

- Actions en faveur du développement durable et de la gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le transfert des compétences eau et assainissement est prévu d'ici quelques années.

### Votre CCA 800 c'est aussi :

- Des collaborations pour le développement culturel : Ecole de musique Musicart's, Bibliothèque intercommunale de Levier...

- 6385 habitants

- 813 enfants scolarisés

- 24 élus et 20 personnels

### Votre CCA 800 a de multiples projets :

- Maison de Santé de Goux-les-Usiers, Maison France Services, Réhabilitation du chemin du tacot en liaisons douces...